



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

Pas de miettes, nous voulons de vraies augmentations !

Octobre 2022,

La municipalité a décidé de procéder à une augmentation de notre régime indemnitaire en faisant voter par le conseil municipal une modification de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise) la partie fixe du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). A Perpignan, la part variable (le CIA) étant pour l'instant à zéro.

Ne voulant pas s'embarrasser d'un débat en Comité Technique, l'exécutif municipal l'a fait directement voter en Conseil Municipal, la **CGT des territoriaux de Perpignan dénonce ce passage en force et le mépris total affiché pour les représentants du personnel. Un mépris très cohérent avec la dernière diatribe de Louis Aliot en août : « les syndicats sont les croque-morts du monde économique et du travail ».**

Dans sa grande bonté, le maire accorde aux agents de catégories C, une revalorisation de 4 % soit 7,60 euros de plus par mois ! Somme qui va vite être avalée par l'inflation... et qui n'aura coûté que 250.000 euros à la collectivité, à comparer avec l'installation de 24 caméras supplémentaires pour l'année 2021 qui elle coûte près de 800.000 euros...

**Tout augmente
sauf les salaires
Ça suffit !**

La CGT dénonce depuis longtemps la mise en place de régimes indemnitaires favorisant les fonctions et l'individualisme au détriment des droits acquis collectivement, et accentuant les inégalités entre collectivités. **Le RIFSEEP accroît les inégalités entre les agents et favorise la recherche de la performance individuelle et non plus l'intérêt collectif pour l'exercice des missions de service public auprès de la population.** De plus, la part des primes dans le traitement brut total des fonctionnaires est passée en moyenne de 8,4 % en 1984 à 23,6 % en 2020. Ajoutons, le fait que, à ancienneté et grade comparables, les femmes touchent en moyenne 30 % de moins de primes que les hommes. **Enfin ces primes ne sont pas comptabilisées pour la retraite.**

La CGT revendique donc :

- ▶ l'abrogation du RIFSEEP et de tout système de modulation au mérite de la rémunération ;
- ▶ une revalorisation immédiate du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes accumulées ;
- ▶ la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- ▶ un minimum de rémunération à 2 000 € mensuels bruts.
- ▶ l'intégration des primes dans la grille pour mettre fin aux inégalités entre agents et collectivités.

La CGT des territoriaux de Perpignan quant à elle, ne dira pas « merci patron », mais réclame localement, la création d'un véritable 13eme mois par l'augmentation conséquente des primes dites primes d'été et primes d'hiver.

#jevotecgt
le 8 décembre 2022

ESSENTIELLE POUR NOS DROITS, POUR LE SERVICE PUBLIC
ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan
Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN
Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com
Facebook CGT Mairie Perpignan
Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67